

SUISSE

La plainte imminente contre Fatca

USA. Le sénateur Rand Paul et six autres plaignants attaquent la loi pour violation de la Constitution. Une première pour un candidat à la présidentielle.

NICOLETTE DE JONCAIRE

Alors que la Suisse paraît avoir accepté son sort et livre les données des clients et des collaborateurs bancaires au fisc américain, les Américains eux ne se résignent pas. Rand Paul, sénateur du Kentucky et candidat à la présidence des Etats-Unis, porte plainte contre Fatca. Il s'est joint aux six autres plaignants qui attaquent la loi sur sept chefs de violation de la Constitution américaine. La plainte sera déposée la semaine prochaine contre le département du Trésor des États-Unis (US Treasury), l'agence du gouvernement des États-Unis qui collecte l'impôt sur le revenu (IRS) et l'agence qui collecte les données pour combattre les crimes financiers (FinCEN). C'est la première fois qu'un candidat à la présidence attaque le gouvernement qu'il se propose de diriger. Fatca est ainsi devenu un enjeu des élections américaines en raison des difficultés rapportées par les quelques 8,7 millions de résidents américains à l'étranger.

Entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2014, les règles de Fatca n'ont été finalisées qu'en décembre dernier, avec quelques assouplissements mineurs. Rappelons ici que les violations à la Constitu-

tion listées par James Bopp, le célèbre constitutionnaliste américain en charge du dossier (*L'Agefi du 9 octobre 2014*), étaient au nombre de trois. Elles concernaient l'article 2 qui exige que tout traité conclu avec un Etat étranger soit ratifié par le Sénat à la majorité des deux tiers, le 4^e amendement qui touche à la protection de la sphère privée et le 8^e amendement qui exige que les peines soient proportionnelles et justes. Depuis, James Bopp a enrichi le dossier toujours sur les mêmes thèmes.

En signant des traités avec des puissances étrangères, l'IRS s'est abusivement arrogé l'autorité du Sénat, explique James Bopp. En vertu de la Constitution américaine, les conventions fiscales doivent être ratifiées par le Sénat qui, en l'occurrence, n'a ni voté ces accords, ni adopté une loi accordant un consentement global, ajoute Bopp. Or, en date du 25 juin, 65 accords intergouvernementaux étaient en vigueur et quelque 50 autres en cours de finalisation. Rappelons qu'il existe deux types d'accords. Sous le modèle 1, les institutions financières non américaines rapportent les informations sur les titulaires de comptes américains aux autorités fiscales de leur pays qui, à leur tour, les transmettent à l'IRS. Sous le mo-



RAND PAUL. Le sénateur entend s'attaquer au tout-puissant IRS.

dèle 2, en vigueur en Suisse, au Japon et dans cinq autres juridictions, les entités financières non américaines rapportent les informations directement à l'IRS. La nuance est d'importance car dans le modèle 1, l'agrément est signé entre gouvernements et exige une réciprocité, ce qui n'est pas le cas du modèle 2.

En d'autres termes, si Fatca est abrogé ou modifié aux Etats-Unis, les parties ayant signé le modèle 1 pourraient cesser de fournir les données en absence de réciprocité alors que ce ne serait pas nécessairement le cas pour le modèle 2 puisqu'il s'agit d'un consentement unilatéral de la part des établissements financiers.

En attendant, la plainte qui sera déposée auprès d'un juge fédéral dans une cour du district sud de

l'Ohio, demande un référé. Autrement dit, la loi pourrait être suspendue avec effet immédiat sur demande du juge. Un cas qui n'est pas unique aux Etats-Unis car l'article 1504 du Dodd Frank Act sur la transparence des paiements, par exemple, est ainsi suspendu depuis la demande d'un juge en juillet 2013, jusqu'à ce que la SEC le reformule ce qui ne se fera pas avant 2016.

La procédure qui va être engagée pose aussi la question de l'engagement des Etats-Unis à l'échange automatique de données bancaires. En effet, si les violations du 4^e amendement sur la protection de la sphère privée sont retenues par les tribunaux américains, il est parfaitement envisageable que l'échange automatique ne puisse être respecté tout au moins pour les citoyens titulaires d'une double nationalité (américaine et autre) qui se réfugieront derrière la protection US pour que l'information concernant leurs comptes et transactions ne soient pas communiquée. Créant ainsi une exception à la Convention multilatérale initiée par le G20 en 2009. Il est d'ailleurs à noter que, parmi les 87 pays actuellement signataires de cette Convention, les Etats-Unis sont l'un des rares pays à ne pas l'avoir ratifiée, alors que, selon

l'OCDE, 69 pays l'ont déjà fait et ont pris les mesures nécessaires à son implémentation.

L'initiateur de la plainte contre Fatca est l'association Republicans Overseas Action. Son président, Michael DeSombre, un américain résidant à Hong Kong, estime que Hillary Clinton, elle aussi candidate à la présidentielle US, est vulnérable sur cette controverse car elle était secrétaire d'Etat aux affaires étrangères au moment de la création de Fatca en 2010. Elle n'aurait tenu aucun compte des milliers de plaintes déposées par les Américains de l'étranger auprès de leurs ambassades et consulats respectifs. Comme ces Américains de l'étranger ne peuvent voter qu'en étant enregistrés aux Etats-Unis, Solomon Yue, vice président de Republicans Overseas, les encourage à s'inscrire auprès d'un Etat pivot susceptible de renverser l'équilibre. C'est d'ailleurs cette association qui règle la facture des poursuites légales contre la loi. ■

LA PLAINTÉ EST EN RÉFÉRÉ.

LA LOI POURRAIT ÊTRE
SUSPENDUE AVEC EFFET
IMMÉDIAT SUR DEMANDE
DU JUGE.

Les révélations sur une reprise controversée

GLENCORE. Une entreprise publique congolaise indique avoir reçu 10 millions de dollars pour la cession d'une licence minière au groupe basé à Zoug.

La compagnie publique congolaise Gécamines a reçu 10 millions de dollars sur la vente d'une concession minière en République démocratique du Congo à une filiale du groupe zougais Glencore dont les termes n'ont pas été révélés, a-t-on appris hier. La Gécamines indique sur son site internet avoir «conditionné son autorisation» à cette cession «au paiement en sa faveur de la somme de 10 millions» de dollars, dans un communiqué précisant que la transaction a été réalisée en février.

Glencore avait confirmé jeudi dernier que sa filiale Mutanda Mining avait acquis ce permis d'exploitation 658 portant sur environ 170 ha auprès d'une co-entreprise dans laquelle Gécamines détient une participation minoritaire, après la révélation de cette vente par l'agence Bloomberg.

Glencore n'a pas révélé le montant déboursé pour l'acquisition de cette licence sur l'enclave de Kawama, située à l'intérieur du périmètre d'exploitation de Mutanda Mining, dont il détient 69% des parts, le reste appartenant à Fleurette Group, holding de l'homme d'affaires israélien Dan Gertler.

La zone exploitée par Mutanda Mining pour la production de cuivre et de cobalt est située à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Lubumbashi, capitale du Katanga, la grande province minière de la RDC.

Proche du président congolais Joseph Kabila, M. Gertler est soupçonné d'avoir acquis, comme bien d'autres, un certain nombre de concessions minières en RDC dans des conditions opaques. ■

Première année d'IPO axée sur l'offre en ligne

BC GLARIS. Le CEO se dit satisfait de l'évolution du titre.

La Banque cantonale de Glaris (GLKB) est cotée à la Bourse suisse depuis une année presque jour pour jour. L'établissement se distingue avant tout par ses offres en ligne: «Hypomat» pour les hypothèques, «Kontomat» pour l'épargne, «Risikomab» pour l'assurance-vie et «Investomat» pour les placements. La GLKB est par ailleurs partenaire de Valora dans l'offre de crédit à la consommation en ligne Bob Finance, lancée hier (*lire ci-dessous*).

L'établissement se veut optimiste concernant l'exercice en cours. Dans un entretien accordé hier à AWP, le CEO de l'établissement, Hanspeter Rhyner, s'est dit satisfait de l'évolution de la nominative GLKB depuis son entrée en Bourse (IPO). «L'action a bien digéré la baisse de 60 centimes du dividende», a-t-il affirmé. L'objectif premier de l'IPO était de

devenir un titre «populaire», ce que «nous sommes très bien parvenus à mettre en place», s'est félicité le CEO. A cet égard, il relève que le titre GLKB n'intéresse pas certains investisseurs institutionnels.

L'offre en ligne «Hypomat», dont l'idée remonte à 2009, a permis à la banque d'étendre et de diversifier ses activités en dehors de son marché traditionnel. «Nous sommes convaincus que la banque en ligne doit tout simplement exister», affirme le CEO. «Le client qui arrive sur notre site doit comprendre en cinq minutes de quoi il s'agit». Moins de 20 minutes sont nécessaires en moyenne pour saisir toutes les informations. Aujourd'hui, «Hypomat» génère près de moitié de la croissance du volume hypothécaire du groupe et représente près de 10% de la somme du bilan. – (ats)

Lancement de bob money

Valora a lancé hier son offre de crédit à la consommation en ligne, annoncée le mois dernier et en partenariat avec la Banque cantonale de Glaris. Appelée bob money, celle-ci permet de souscrire à partir d'un site internet des prêts entre 1000 et 80.000 francs. Bob money offre aux clients un processus de demande simple, une décision de crédit rapide ainsi qu'un domaine en ligne protégé, estime le groupe de commerce de détail bâlois qui exploite notamment les kiosques en Suisse. – (ats)

Le régulateur des marchés présidé par un ancien d'Ernst & Young

FINMA. Anne Héritier Lachat sera remplacée par le Suisse alémanique Thomas Bauer.

Thomas Bauer, 60 ans, sera le nouveau président du conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) dès janvier. Le Conseil fédéral a nommé mercredi cet ancien d'Ernst & Young pour succéder à Anne Héritier Lachat, qui était donnée sur le départ depuis quelques temps déjà.

Docteur en droit, Thomas Bauer a travaillé pour le cabinet d'audit et de conseil Ernst & Young de 1994 à 2014. Jusqu'à son départ, il y était partenaire responsable du domaine concernant la législation sur l'insolvabilité et la restructuration. Il exerce actuellement une activité à temps partiel au Tribunal cantonal de Bâle-Campagne.

Thomas Bauer entrera au conseil d'administration de la Finma en août, pour y effectuer son apprentissage, a déclaré la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf devant la presse. Son expertise avérée, qui porte sur le droit bancaire, l'obligation de diligence et la prévention du blanchiment d'argent, a fait de lui le candidat idéal au terme d'un processus qui s'est étalé sur plusieurs mois.

Début 2016, ce Bâlois, membre



BERNARD KELLER. L'ex-membre de la direction de Julius Baer devient administrateur.

de l'UDC, prendra la succession de la socialiste Anne Héritier Lachat, qui préside le gendarme des marchés financiers depuis 2011 et a dû notamment faire face à la crise entre les établissements bancaires suisses et les Etats-Unis.

Le Conseil fédéral a pris acte de la décision de la professeure genevoise de 65 ans de partir à fin 2015, au terme de la période administrative. Le vice-président du conseil d'administration de la Finma Paul Müller quitte aussi le bateau. Son successeur sera désigné ultérieurement.

Le conseil d'administration ne comptera plus de Romand dès l'an prochain. Mais cette lacune sera comblée à la prochaine vacance, a assuré la ministre des Fi-

nances. Le Conseil fédéral a nommé trois nouveaux membres pour remplacer Paul Müller, ainsi que Jean-Baptiste Zufferey et Joseph Rickenbacher qui ont quitté le conseil d'administration l'an dernier. Il a choisi deux femmes et un Tessinois, tout en s'efforçant d'assurer une bonne représentation des banques et des assurances dans le conseil et en évitant tout conflit d'intérêts, d'après Madame Eveline Widmer-Schlumpf.

Il s'agit de Renate Schwob, 62 ans, ancienne vice-présidente du comité exécutif de l'Association suisse des banquiers (ASB); de Marlene Amstad, 47 ans, conseillère régionale de la Banque des règlements internationaux (BRI) à Hong-Kong, et du Tessinois Bernard Keller, 62 ans, membre de la direction du groupe Julius Baer jusqu'à fin 2014. – (ats)

LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION NE
COMPTERA PLUS DE SUISSE
FRANCOPHONE DÈS L'AN
PROCHAIN. CETTE LACUNE
SERA COMBLÉE DÈS
LA PROCHAINE VACANCE.

PICTET: les montants sous gestion du bureau de Paris augmentent de 20%

Au cours des douze derniers mois, les actifs sous gestion du bureau parisien de Pictet ont progressé de près de 1 milliard d'euros pour s'établir fin mai à 6,1 milliards d'euros, contre 5,2 milliards d'euros un an plus tôt. La dynamique commerciale ne se dément pas d'après le site Boursorama, citant des déclarations faites il y a quelques jours à l'occasion d'une conférence de Pictet Wealth Management. D'après le site internet, les effectifs de Pictet ont également fortement augmenté à 45 personnes, dont 38 dans la banque privée. Et c'est dans ce secteur que Pictet poursuit sa courbe ascendante. Après avoir recruté 16 personnes dans la banque privée au cours de l'année écoulée, Pictet continue d'étoffer ses équipes dans ce secteur.